DEPARTEMENT DE PARIS

N° 5 - Jeudi 26 mai 2011

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance des lundi 16 et mardi 17 mai 2011

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 16 h, sous la présidence de M. DELANOË, Président.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011 qui a été affiché ainsi que le compte rendu intégral de la séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011 qui a été publié au Bulletin départemental officiel sont adoptés.

2011, DASES 302 G - Mise en place d'un dispositif d'aide en urgence envers les réfugiés tunisiens. Montant : 210.000 euros.

Vœu n° 2 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation des migrants tunisiens.

M. BLOCHE.
Nous avons eu, lors des questions d'actualité, un premier échange pour lequel M. le Préfet de police a été directement interpellé.

La délibération, comme le vœu qu'a souhaité présenter notre groupe, vise à aller au-delà pour trouver collectivement les bonnes solutions.

Jusqu'à présent, une collectivité a tout particulièrement pris ses responsabilités, au-delà de ses compétences légales, c'est la Mairie de Paris.

Nous sommes amenés actuellement à gérer une situation compliquée tant le nombre des jeunes migrants tunisiens est important.

L'occupation d'un bâtiment municipal avenue Simon-Bolivar (19e) ne pouvait durer, pour la sécurité même de ces jeunes tunisiens.

Depuis maintenant neuf jours, un certain nombre d'entre eux occupent le gymnase de la rue de la Fontaine-au-Roi à Belleville.

La Mairie de Paris, au-delà de ses compétences, a proposé plusieurs dizaines, voire centaines de places d'hébergement, dont beaucoup sont aujourd'hui occupées par ces jeunes migrants tunisiens.

Notre groupe a souhaité présenter un vœu qui fasse référence explicitement à un certain nombre d'éléments qui étaient présents lors de la séance des questions d'actualité et tout particulièrement le non respect de l'accord franco-tunisien en vigueur depuis juillet 2009.

Le plus important de ce vœu, c'est que l'État joue son rôle et réponde à cette situation d'urgence en lien avec les collectivités.

C'est un problème, non seulement à l'échelle régionale, mais aussi à l'échelle métropolitaine.

Il faut également que le Gouvernement cesse de procéder à des vagues d'arrestations, qui aujourd'hui compliquent le travail d'accompagnement social et humanitaire des associations et respecte l'accord franco-tunisien qui prévoit des régularisations par le travail, la formation mais aussi l'aide au retour volontaire.

M. CONTASSOT.
Lors d'une précédente séance de notre Conseil, nous avons voté, sur notre proposition, à l'unanimité, un vœu pour qu'un lieu de mémoire puisse être attribué à Mohamed Bouazizi, symbole de la révolution tunisienne.

L'ensemble des groupes politiques et des partis politiques avaient d'ailleurs déclaré saluer la révolution en Tunisie, ainsi qu'en Égypte. Mais lorsqu'il s'agit d'être un peu plus concret, la réalité est tout à fait différente.

En courant après l'extrême droite, la Droite utilise la situation dramatique de quelques centaines de migrants tunisiens à des fins électoralistes.

La France est très loin d'accueillir le nombre de Tunisiens sur lequel elle s'est engagée. Dans le même temps, la Tunisie accueille près de 250.000 réfugiés sur son territoire et ne procède à aucune interpellation, à aucune expulsion.

Quelques centaines de migrants tunisiens en Ile-de-France devraient pouvoir être accueillis avec dignité.

Il est faux, contrairement à ce que M. le Préfet de police prétend, qu'il n'y ait eu aucune interpellation sur les lieux de regroupement. J'ai été moi-même témoin dans le square du Chemin de fer d'interventions policières organisées. Il a fallu une intervention auprès du cabinet du préfet pour qu'effectivement ces opérations cessent.

D'autres collectivités, la Région notamment, vont venir également apporter leur soutien sur le plan humanitaire. C'est

important, car la situation simplement sanitaire de ces migrants est assez dramatique.

Je note avec satisfaction que vous avez tenu compte de notre amendement au projet de délibération. Nous allons retirer évidemment notre amendement au profit de celui de l'Exécutif, et nous souhaitons que cette situation s'améliore le plus rapidement possible.

Ce n'est certainement pas par la répression et par la stigmatisation que l'on réglera la question : c'est par une capacité d'accueil, une capacité de prendre en considération la réalité. La France pourrait s'honorer dans ce domaine.

M. MARTINS.
Paris s'honore de donner le nom de Mohamed Bouazizi à une place du 14e arrondissement, reconnaissant ainsi que le peuple tunisien a démontré, contrairement peut-être à ce que pensait une partie de la diplomatie occidentale, que la démocratie valait bien pour tous les peuples, qu'elle était la condition du développement et qu'il y avait d'autres options que la dictature politique ou la dictature religieuse. Dans le monde arabe, un peuple libre, éduqué et responsable aspire à être lui-même décideur de son destin.

Il y a quelque chose d'écoeurant dans ce qui s'est passé dans les semaines qui précèdent pour les migrants de Lampedusa, dans l'instrumentalisation qu'en font le Gouvernement italien et le Gouvernement français qui font passer quelques centaines de migrants pour une vague déferlante qui n'a évidemment jamais existée et n'hésitent pas à remettre en cause même les fondement de l'Europe pour attirer les franges les plus extrêmes de l'opinion.

Je suis écœuré également par la manière dont s'est passé l'accueil de ces migrants de la Porte de la Villette jusqu'au 51 avenue Simon-Bolivar. Il est important de pointer du doigt l'action particulièrement néfaste et instrumentalisatrice de deux associations qui ont utilisé les migrants à des fins politiciennes et qui ont rendu inévitable l'expulsion du 51 avenue Simon-Bolivar.

J'ai regretté la décision de M. le Maire de Paris de prendre l'arrêté d'expulsion du bâtiment, même si j'entends les raisons de sécurité, mais je tiens à mettre à la connaissance du Conseil de Paris qu'une grande partie des migrants du 51 avenue Bolivar avaient accepté les solutions d'hébergement qui leur avaient été proposées, notamment au faubourg Saint-Honoré par France Terre d'asile et par l'association Aurore.

Au moment où le déplacement du 51, avenue Bolivar vers les deux nouveaux foyers avait été accepté par les migrants, les associations ont tenté d'instrumentaliser, de faire peur, de menacer les migrants.

Le CIP et le FLPT ont menti aux migrants tunisiens en leur disant que les bus mis à disposition par la Ville allaient les emmener directement en centre de rétention, que la Préfecture allait les arrêter.

Il est important que nous connaissions tous ce qui s'est passé pour être en mesure, si des événements de ce type devaient à nouveau survenir, choisir des interlocuteurs légitimes et doter la Ville d'intermédiaires qui parlent la langue, pour éviter le manque de communication avec les migrants.

M. LE PRÉSIDENT.
Les associations "Terre d'asile" et "Aurore" ne pouvaient faire ces propositions d'hébergement que parce que la Ville les prenait en charge. Pour le reste, je n'ai pas du tout à contredire M. MARTINS car effectivement, les Tunisiens de Bolivar étaient prêts à accepter ces propositions. La Préfecture de police n'a pas interpellé ceux qui sont montés dans le car affrété par la Ville qui les a conduits rue du Faubourg Saint-Honoré.

Ceux qui ont eu un certain nombre de soucis du fait de la non-acceptation de cette proposition doivent s'en prendre aux associations qui les ont instrumentalisés.

J'ai fait évacuer un lieu où ces gens étaient en danger de mort.

Mme SIMONNET.
Le groupe communiste et des élus du parti de gauche se félicite de cette délibération. La Ville s'engage concrètement dans l'aide et l'accueil des migrants tunisiens et multiplie par trois l'aide prévue initialement.

Ces aides nécessiteront par ailleurs certainement d'être réévaluées avec un suivi permanent de la situation, et nous nous félicitons que l'amendement que nous avons cosigné avec le groupe E.E.L.V.A. ait été pris en compte.

Notre objectif municipal doit être de réunir tous les moyens dont nous pouvons disposer, y compris en mobilisant les collectivités voisines et régionales, afin de garantir que pas un jeune tunisien ne soit laissé à la rue.

L'attitude du Gouvernement SARKOZY et de son Ministre, M. GUÉANT, est inacceptable. On salue la révolution tunisienne, d'un côté, et voilà l'accueil que

réserve la France, terre d'accueil et d'asile, de liberté et de fraternité, de l'autre côté.

La Tunisie est capable d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés libyens et nous ne serions pas capables, en Europe, entre les 27 Etats-membres, d'accueillir 20.000 migrants et, à Paris, quelques centaines !

Ces opérations n'ont qu'un but : attiser les haines, le racisme, la peur de l'autre, pour détourner l'attention des classes populaires de la politique d'austérité.

La directive du Conseil européen de 2001, relative aux normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire, doit s'appliquer. Elle vise à éviter le dysfonctionnement grave en cas d'afflux massifs de population - ce qui, par ailleurs, n'est pas le cas -, tout en assurant une protection immédiate aux personnes concernées. Cette directive permet aux immigrés qui ne peuvent pas prétendre au statut de réfugié, d'obtenir un permis de séjour de un an. C'est aujourd'hui la première revendication des migrants tunisiens de Lampedusa. Nous devons les soutenir.

Depuis le 28 avril, il est illégal d'enfermer une personne au motif qu'elle serait entrée illégalement sur le territoire. La Cour de justice européenne, saisie par un tribunal italien, a, en effet, jugé illégal l'emprisonnement d'un sans-papiers au seul motif d'un séjour irrégulier.

Je tiens à dénoncer fermement le refus de la Préfecture de Paris de rouvrir les centres d'hébergement d'urgence qu'elle a elle-même fermés.

Il est urgent de rouvrir les centres d'hébergement et de fermer, au contraire, les centres de rétention.

Si nous saluons l'engagement de la Ville, nous nous devons également d'exprimer notre profonde tristesse et désaccord quant à la demande d'évacuation par la Ville du 51, avenue Simon Bolivar, comme celle du square de la Villette.

Certes, il y a les questions de sécurité. Mais pourquoi la Ville n'a-t-elle pas pris la responsabilité de réquisitionner un gymnase pour les mettre sous notre protection ? Pouvions-nous ignorer que l'évacuation se ferait dans la violence et déboucherait sur des arrestations et des placements en centres de rétention ? Il n'y a eu aucune sommation et l'objectif clairement revendiqué par la Préfecture était d'arrêter tous les occupants.

La Ville, involontairement, s'en est fait la complice.

L'Exécutif doit prendre l'engagement clair de ne plus procéder à ces évacuations.

Maintenant, la Ville est en train de déployer des moyens sans précédents et l'association Aurore se retrouve à faire preuve d'une grande réactivité, que nous devons saluer. Les centres d'hébergement accueillent dorénavant quasi toute la journée les réfugiés migrants et c'est important. De nouvelles personnes ont été embauchées pour répondre à cette amplitude horaire. De nouvelles places d'hébergement doivent encore être trouvées, ainsi qu'un lieu de réunion.

Le groupe Communiste et des élus du Parti de gauche salue ces engagements concrets de la Ville, extrêmement conséquents face au zéro centime d'euros engagé par l'Etat.

M. LE PRESIDENT.
L'intervention de Mme SIMONNET me choque profondément.

Tous les tunisiens qui étaient avenue Simon Bolivar se sont vu proposer un relogement sans interpellation de la police.

Vous n'avez pas eu un seul mot pour condamner ceux qui les ont empêchés d'accepter cette solution digne et humaine.

Que m'auriez-vous dit s'ils étaient restés dans cet immeuble, qu'il soit intervenu un incendie et qu'il y ait eu des morts ?

La solidarité, la justice, le respect des individus, c'est aussi la responsabilité et même parfois un peu de courage.

Mme BERTRAND.
L'arrivée imprévue sur le territoire européen et français, spécialement à Paris, de centaines de Tunisiens a pris de court tous les pouvoirs publics. Face à cet 'afflux important, la Ville de Paris, le Département, vous-même, Monsieur le Maire, avez souhaité parer au plus pressé avec le risque que cette situation anormale perdure et dans des conditions de plus en plus difficiles.

Le Gouvernement français, tout comme les autorités italiennes, en appellent à l'Union européenne de prendre enfin ses responsabilités.

Le Ministre de l'Intérieur sera demain à Tunis pour étudier avec les autorités de Tunisie les mesures de bon sens, de dignité, propres d'ailleurs à préserver l'intérêt de la jeune future démocratie, qui est de garder sa jeunesse, happée par le mythe de la France facile, accueillante, généreuse, un mythe qui

tourne au mirage dans le contexte de chômage actuel.

Alors que l'Union européenne ne cesse de repousser l'adoption d'une politique européenne de l'immigration digne de ce nom, qui regarde aussi en face les réalités que vivent les populations européennes ?

Les élus locaux qui sont les plus directement concernés doivent exercer toute la pression dont ils sont capables sur les chefs d'État et de gouvernement pour qu'enfin l'Union européenne se dote d'une grande politique de l'immigration.

La question des réfugiés tunisiens en Europe, qu'ils soient économiques ou de droit commun doit être résolue, en principe, par l'Union européenne.

L'agence Frontex doit renforcer son contrôle aux frontières, coordonner les politiques nationales d'attribution de visas Schengen et gérer l'aide aux réfugiés.

Est-ce au contribuable parisien d'entretenir une situation manifestement illégale au prétexte que Paris est la capitale linguistiquement la plus attirante pour ces migrants et où existe déjà une importante diaspora ?

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la surenchère de l'aide d'urgence aux migrants. La Ville de Paris est effectivement passée d'une proposition de 210.000 euros à 335.000 euros et, aujourd'hui, à 340.000 euros.

Il serait paradoxal, alors que la Tunisie est entrée dans une ère démocratique, d'avaliser des départs massifs de ce pays. L'aide de la Mairie de Paris devrait plutôt aller au développement économique.

Les occupations successives d'un immeuble et d'un gymnase, loin d'être des manifestations spontanées de désespoir, semblent coordonnées par des organisations gauchistes et anarchistes, qui instrumentalisent ces migrants.

Dans ce contexte, les membres de mon groupe disposeront d'une liberté de vote.

M. LE PRÉSIDENT.
Il s'agit d'accueillir 300 personnes pour une durée limitée. Ce n'est donc pas encourager une migration massive.

M. GIANNESINI.
Vous entretenez depuis plusieurs semaines des polémiques particulièrement déplacées au sujet des migrants tunisiens en contestant l'action de l'État et en militant ouvertement en faveur du non-respect de la loi.

Je m'étonne que le Maire de Paris, premier magistrat de la cité puisse se permettre de considérer comme choquant le fait que la police fasse appliquer la loi.

Je m'étonne, enfin, que vous puissiez être irresponsable au point de préférer l'impuissance publique en matière migratoire et au point de donner la prime au fait accompli et à la clandestinité.

Est-il du rôle du Maire de Paris d'encourager ainsi le non-respect de la loi de la République ?

Comme M. ROCARD l'avait dit, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde.

Donnons d'abord satisfaction aux immigrés en situation régulière et qui ont fait l'effort de respecter les lois de la République.

Je m'étonne que vous puissiez considérer comme un acte de solidarité envers la Tunisie, le fait de priver ce pays des forces vives dont il a précisément besoin en ce moment de construction démocratique.

Le Gouvernement français comprend et encourage les grands mouvements populaires d'aspiration à la démocratie.

La France est, sans ambiguïté, solidaire des acteurs de la démocratie. L'asile, c'est quand on est persécuté, pas lorsque l'on est citoyen libre d'une démocratie naissante.

C'est en France qu'étaient accueillis tous les opposants au régime de M. BEN ALI. Aujourd'hui, les choses ont changé, la Tunisie a besoin de ses enfants pour se reconstruire, la Tunisie a besoin d'aide. M. GUÉANT est en ce moment même, là-bas pour cela.

Cessez cette cabale antigouvernementale, antirépublicaine, purement politicienne !

Ces personnes doivent être raccompagnées chez elles dignement et votre posture n'est pas digne des fonctions que vous exercez.

M. LELLOUCHE.
Je voudrais que l'on fasse attention comme élus à ne pas insulter les fonctions du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur comme du Maire de Paris d'ailleurs, même si on n'est pas d'accord avec le fond.

Tout le monde ici a soutenu la révolution tunisienne, ce dont témoigne l'instauration à Paris d'une place consacrée à M. Bouazizi.

Le présent débat concerne un tout autre sujet, à savoir l'attitude de la Ville et de l'État par rapport à un flux d'immigration venant de Tunisie.

La France a annoncé que nous mettions à la disposition du Gouvernement tunisien 350 millions d'euros de prêts bonifiés.

1.200 entreprises françaises travaillent en Tunisie et, chaque mois, délivrent 110.000 fiches de paie. Il était donc absolument crucial de nous assurer que ces entreprises restent en Tunisie.

C'est ce que nous avons fait en liaison avec le Gouvernement tunisien.

Nous avons assuré de façon extrêmement active, avec les Européens mais aussi nos partenaires américains, la préparation du G8 de Deauville qui verra le déblocage de fonds extrêmement importants, cette fois-ci des fonds d'aide budgétaire, aussi bien à la Tunisie qu'à l'Égypte.

Nous sommes les premiers avocats de la Tunisie dans l'Union Européenne.

La France reçoit déjà 600.000 Tunisiens. Depuis le début de la révolution tunisienne, ce sont plus de 1.000 personnes qui sont arrivées quotidiennement à Lampedusa.

J'ai dit au Premier ministre tunisien que les Français ne comprennent pas qu'au moment où s'instaure la démocratie en Tunisie, il nous faille, en plus de l'aide économique, accueillir plusieurs milliers de personnes sans titre de séjour.

Vous avez pourtant souhaité subventionner cette immigration.

Vous avez souhaité dans votre vœu mettre en cause le Gouvernement en lui demandant de ne pas arrêter les clandestins.

L'aide au retour n'a rien à voir avec l'accord de 2008 mais s'applique aux migrants en situation légale.

Vous faites preuve de démagogie et d'irresponsabilité.

M. LE PRESIDENT.
Je ne considère pas que l'attitude du Gouvernement, ni hier, ni aujourd'hui, soit exemplaire vis-à-vis du peuple tunisien.

L'accord de 2008 avait prévu l'immigration irrégulière. Il était dit que l'on allait accueillir 9.000 Tunisiens par an, et on n'en est même pas à 2.800.

Mme BOISTARD, rapporteur.
Schengen a été signé bien avant l'accord franco-tunisien.

La Ville de Paris contribue aussi au développement économique de la Tunisie.

La responsabilité de l'État ne se limite pas à ces domaines et concerne également l'hébergement d'urgence.

L'État n'a pas rempli son rôle sur cette question.

Ce n'est pas notre compétence, mais nous prenons nos responsabilités face à cette situation humaine.

Il y a une responsabilité de l'Etat sur ces questions.

Je tiens à saluer le courage de M. le Maire de Paris que vous avez encore aujourd'hui qualifié d'irresponsabilité.

M. GOASGUEN.
Il ne s'agit pas ici de faire un débat sur l'action des associations humanitaires, que nous approuvons et qui sont responsables.

Il s'agit de savoir en réalité si vous n'avez pas outrepassé la légalité en attribuant aux contribuables parisiens un devoir de solidarité qui vous met en dehors de la loi.

N'excipez pas de votre soutien humanitaire pour commettre une illégalité.

Nous voterons contre votre délibération et votre vœu.

L'amendement n° 1 G est retiré.

L'amendement n° 1 G bis de l'Exécutif avec un avis favorable est adopté à main levée.

Le vœu n° 2 G du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DASES 302 G amendé est adopté à main levée.

2011, DDEEES 15 G - Subvention à l'association Parisiens d'un jour Parisiens toujours (11e). Montant : 35.000 euros.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DDEEES 15 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DDEEES 39 G - Signature d'une convention avec l'association Le Labo de l'ESS pour l'organisation des premiers Etats Généraux de l'économie sociale et solidaire du 17 au 19 juin à Paris (Palais Brongniart) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50 000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 39 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DDEEES 64 G - Signature d'avenant au protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire des 11e et 12e arrondissements de Paris, avenant à la convention avec l'association PLIE Paris Nord - relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire : Montant 200.000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 64 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DDEEES 28 G - Signature d'une convention avec des associations oeuvrant pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 71.000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 28 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011 DPA 3 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relatives à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) et Plan Climat de Paris pour des opérations relevant du budget départemental.

(M. SAUTTER, vice-président, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DPA 3 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 203 G - Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e) au titre de 2011. Montant : 4.000 euros.

Le projet de délibération DASES 203 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 219 G - Signature des avenants aux conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées. Montant : 2. 242. 581 euros.

Le projet de délibération DASES 219 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 124 G - Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Jours Heureux 20 rue Ribéra (16e) au titre des années 2011 à 2015. Montant total : 8.139.066,08 euros.

Le projet de délibération DASES 124 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DVD 100 G - Signature d'une convention avec la Région d'Ile de France relative aux modalités de financement de l'acquisition de véhicules aménagés pour le transport de personnes en situation de handicap dans le cadre du service PAM 75.

Vœu n° 3 G déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des conducteurs du service PAM.

Le vœu n° 3 G est retiré.

Le projet de délibération DVD 100 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 153 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Mission Locale Belliard (18e) pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation. Montant : 750.000 euros.

Le projet de délibération DASES 153 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 80 G - Signature d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris, relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris. Montant : 2.798.330 euros.

Le projet de délibération DASES 80 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

Vœu n° 4 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service des majeurs protégés du Centre hospitalier Saint-Anne.

Vœu n° 4 G bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 4 G avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 4 G bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 5 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions d'attribution d'un titre de séjour pour les étrangers malades.

Le vœu n° 5 G avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 6 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au blanchiment de la peau.

Vœu n° 6 G bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 6 G est retiré.

Le vœu n° 6 G bis est adopté à l'unanimité, à main levée.

Vœu n° 7 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la journée mondiale de la drépanocytose.

Vœu n° 7 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 7 G est retiré.

Le vœu n° 7 G bis est adopté à l'unanimité, à main levée.

Vœu n° 8 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris.

Vœu n° 10 G déposé par M. MARTINS relatif à la défense de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris (IPP).

Le vœu n° 8 G avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité, à main levée.

Le vœu n° 10 G avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité, à main levée.

Vœu n° 9 G déposé par M. MARTINS relatif à la proposition d'organisation des soins d'urgence et de garde pharmaceutique par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

Le vœu n° 9 G avec un avis favorable de l’Exécutif est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 104 G - Signature d'une convention avec l'association Secours Catholique (7e) pour l'attribution d'une subvention pour les actions menées en 2011 par son antenne du Nord de Paris au profit de personnes défavorisées. Montant : 15. 000 euros.

L'amendement technique n° 11 G est adopté à main levée.

Le projet de délibération DASES 104 G amendé est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DASES 121 G - PDI. Signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association la Clepsydre, pour le soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 270. 500euros.

Le projet de délibération DASES 121 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

2011, DDEEES 41 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) visant le versement d'une subvention destinée à l'achat d'un autobus pour le Carré des Biffins. Montant : 50.000 euros.

Vœu n° 12 G déposé par les groupes "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" et Communiste et élus du Parti de Gauche demandant le développement de "carrés aux biffins" à Paris.

Vœu n° 12 G bis de l'Exécutif.

Le vœu n° 12 G est retiré.

Le vœu n° 12 G bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DDEEES 41 G est adopté à l'unanimité, à main levée.

Vœu n° 13 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'hébergement de nuit et l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour au sein de la caserne des pompiers de Paris "Château-Landon", provisoirement inoccupée.

Le vœu n° 13 G avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 14 G déposé par M. MARTINS relatif à la domiciliation administrative de personnes sans domicile fixe à Paris.

Le vœu n° 14 G avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Centre hospitalier national des Quinze - Vingts (Conseil de surveillance) (R. 16 G) :
Mme Michèle BLUMENTHAL, pour être nommée par le Ministre en charge de la Santé.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 17 G) :
Titulaires :
- M. Christian SAUTTER
- Mme Roxane DECORTE.

Suppléants :
- M. Philippe DUCLOUX
- Mme Anne TACHENE.

Association pour le dépistage des cancers de Paris (ADECA 75) (Conseil d'administration) (R. 18 G) :

- Mme Claire MOREL, titulaire en remplacement de Mme Pauline VERON, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Mission locale « Paris - Centre » (1er, 2e, 3e, 4e, 9e, 10e et 11e arrondissements) (Assemblées générales) (R. 19 G) :

- Mme Claire MOREL, élue du 9e arrondissement, en remplacement de Mme Pauline VERON, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2011, R. 16 G à R. 19 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sont adoptés par un vote d'ensemble à main levée.

La séance est levée à 19 h 15.

Votes spécifiques

Claudine BOUYGUES
Colombe BROSSEL
Christian SAUTTER
Gisèle STIEVENARD
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 64 G.

Philippe GOUJON
Anne HIDALGO
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 28 G.

François LEBEL
Martine MERIGOT de TREIGNY
Isabelle GACHET
Patrick KLUGMAN
Fabienne GASNIER
Jérôme DUBUS
Claudine BOUYGUES
Didier GUILLOT
Frédérique PIGEON
Myriam EL KHOMRI
Ian BROSSAT
Roxane DECORTE
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 153 G.

Patrick BLOCHE
Pierre MANSAT
Claude-Annick TISSOT
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 2 G.

Christian SAUTTER
Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 39 G.

Jean VUILLERMOZ
Marie-Annick BARTHE
Anne Christine LANG
Jean-Pierre LECOQ
Patrick TREMEGE
Philippe MOINE

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 2 G.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Rachida DATI, MM. Christophe NAJDOVSKI, M. Richard STEIN.

Excusés :

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Yamina BENGUIGUI, MM. Bernard DEBRÉ, Bruno JULLIARD, Mme Christine LAGARDE.

Absents :

MM. Eric HÉLARD, M. Etienne MERCIER, Mme Firmine RICHARD.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

2011, DASES 302 G - Mise en place d'un dispositif d'aide en urgence envers les réfugiés tunisiens. Montant : 210.000 euros..... 2

Vœu n° 2 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation des migrants tunisiens..... 2

2011, DDEEES 15 G - Subvention à l'association Parisiens d'un jour Parisiens toujours (11e). Montant : 35.000 euros. 6

2011, DDEEES 39 G - Signature d'une convention avec l'association Le Labo de l'ESS pour l'organisation des premiers Etats Généraux de l'économie sociale et solidaire du 17 au 19 juin à Paris (Palais Brongniart) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50 000 euros..... 7

2011, DDEEES 64 G - Signature d'avenant au protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire des 11e et 12e arrondissements de Paris, avenant à la convention avec l'association PLIE Paris Nord - relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire : Montant 200.000 euros. 7

2011, DDEEES 28 G - Signature d'une convention avec des associations oeuvrant pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 71.000 euros..... 7

2011 DPA 3 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relatives à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) et Plan Climat de Paris pour des opérations relevant du budget départemental..... 7

2011, DASES 203 G - Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e) au titre de 2011. Montant : 4.000 euros..... 7

2011, DASES 219 G - Signature des avenants aux conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées. Montant : 2. 242. 581 euros. 7

2011, DASES 124 G - Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Jours Heureux 20 rue Ribéra (16e) au titre des années 2011 à 2015. Montant total : 8.139.066,08 euros. 7

2011, DVD 100 G - Signature d'une convention avec la Région d'Ile de France relative aux modalités de financement de l'acquisition de véhicules aménagés pour le transport de personnes en situation de handicap dans le cadre du service PAM 75. 7

Vœu n° 3 G déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des conducteurs du service PAM..... 7

2011, DASES 153 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Mission Locale Belliard (18e) pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation. Montant : 750.000 euros..... 8

2011, DASES 80 G - Signature d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris, relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris. Montant : 2.798.330 euros..... 8

Vœu n° 4 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service des majeurs protégés du Centre hospitalier Saint-Anne. 8

Vœu n° 4 G bis déposé par l'Exécutif. 8

Vœu n° 5 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions d'attribution d'un titre de séjour pour les étrangers malades..... 8

Vœu n° 6 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au blanchiment de la peau..... 8

Vœu n° 6 G bis déposé par l'Exécutif. 8

Vœu n° 7 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la journée mondiale de la drépanocytose..... 8

Vœu n° 7 bis déposé par l'Exécutif. 8

Vœu n° 8 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris. 8

Vœu n° 10 G déposé par M. MARTINS relatif à la défense de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris (IPP). 8

Vœu n° 9 G déposé par M. MARTINS relatif à la proposition d'organisation des soins d'urgence et de garde pharmaceutique par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France. 8

2011, DASES 104 G - Signature d'une convention avec l'association Secours Catholique (7e) pour l'attribution d'une subvention pour les actions menées en 2011 par son antenne du Nord de Paris au profit de personnes défavorisées. Montant : 15. 000 euros. 8

2011, DASES 121 G - PDI. Signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association la Clepsydre, pour le soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 270. 500euros. 9

2011, DDEEES 41 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) visant le versement d'une subvention destinée à l'achat d'un autobus pour le Carré des Biffins. Montant : 50.000 euros. 9

Vœu n° 12 G déposé par les groupes "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" et Communiste et élus du Parti de Gauche demandant le développement de "carrés aux biffins" à Paris. 9

Vœu n° 12 G bis de l'Exécutif. 9

Vœu n° 13 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'hébergement de nuit et l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour au sein de la caserne des pompiers de Paris "Château-Landon", provisoirement inoccupée. 9

Vœu n° 14 G déposé par M. MARTINS relatif à la domiciliation administrative de personnes sans domicile fixe à Paris. 9

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. 9

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 9

Votes spécifiques 10

Membres présents : 11

Excusés au sens du Règlement intérieur : 11

Excusés : 11

Absents : 11